

# La recherche en santé et sécurité du travail

Plusieurs recherches ont été menées par la Centrale elle-même ou en collaboration avec d'autres organismes du milieu, notamment en matière de santé au travail.

Les recherches les plus récentes portent les titres suivants :

- Organisation du travail et santé mentale chez les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire (disponible sur le site CSQ);
- Quand le travail léger pèse lourd ou vers une nouvelle approche en prévention dans les emplois des femmes;
- La minute de 120 secondes qui analyse le travail des enseignantes à l'école primaire;
- La qualité de l'air en milieu scolaire : guide de prévention et d'intervention (édition 2000 disponible sur le site CSQ);
- La prévention de la violence au travail en milieu scolaire (projet pilote).



## Demande de session

Tout affilié peut formuler une demande pour la tenue d'une session en santé et sécurité du travail.

La Centrale rembourse, sur présentation de la facturation de l'employeur, les coûts de libération encourus par les syndicats pour permettre à leurs membres de participer à ces sessions. La Centrale fournit les ressources nécessaires à la réalisation des sessions. De même, la Centrale assume les frais de documentation, de location de salle et d'équipement ainsi que les frais de pause-café occasionnés par la tenue de ces sessions.

Pour réaliser une session, il faut présenter une demande écrite à la Centrale. Pour faire une telle demande, il est préférable d'utiliser le document d'appui disponible à la Centrale.

## Coordonnées essentielles

Pour répondre à vos besoins en matière de santé et sécurité, n'hésitez pas à communiquer avec la Centrale :

### Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Santé et sécurité du travail  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1L 6P3  
Téléphone : (514) 356-8888  
Télécopie : (514) 356-9999  
Courriel :  
[sst@csq.qc.net](mailto:sst@csq.qc.net)

Ce dépliant vous est fourni à titre indicatif.  
Il faudra se référer aux textes des lois pour une information juridique.



# La santé et la sécurité du travail à la CSQ



# La santé et la sécurité du travail à la CSQ

## Structure interne et services

### Présentation

La Centrale œuvre très activement dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail depuis de nombreuses années. Afin de répondre aux divers besoins manifestés et pour aider à la réalisation de ses mandats, des structures politiques et administratives ont été créées et des ressources dégagées pour permettre d'atteindre les objectifs et assurer les services déterminés par les instances appropriées.

### La structure interne

- Le Conseil exécutif nomme une personne parmi ses membres à titre de responsable politique de ce dossier.
- Le Service de la santé et de la sécurité du travail est intégré à l'unité administrative des Relations du travail.
- Deux ressources conseils œuvrent à la réalisation des activités prévues au plan d'action et sont au service des affiliés.
- Un comité en santé et sécurité du travail, formé de cinq membres en provenance des affiliés, aide à l'élaboration du plan d'action; leur nomination et leur mandat sont déterminés par le Conseil général.
- Un réseau formé des responsables du dossier des fédérations et des syndicats aide à la détermination des besoins et à la réalisation des activités sur le terrain.
- Une équipe de formatrices et formateurs répond aux besoins plus particuliers de formation en SST formulés par les divers milieux (des ressources externes sont occasionnellement mises à contribution, selon leur expertise).

## Les services disponibles en matière de SST

Les services offerts aux fédérations et aux syndicats affiliés se regroupent en trois catégories :

- la défense des droits;
- la formation;
- la recherche en santé et sécurité du travail.

## La défense des droits

Pour nous aider à assurer la défense des droits des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, trois types de services sont à notre disposition.

## Le service conseil

Des ressources conseils vous guideront dans l'interprétation des lois en matière de SST. Ce service s'adresse aux fédérations et aux syndicats affiliés.

## Les banques de données informatisées

Ces documents traitent des droits et de la jurisprudence. Essentiellement, ces banques contiennent la documentation produite par la CSQ concernant l'exercice des droits contenus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et la jurisprudence propre aux syndicats CSQ.

## Les services juridiques

Ces services sont disponibles après entente entre les syndicats, les fédérations et le Service juridique de la Centrale.

## La formation

Plusieurs types de formation sont disponibles :

- sessions nationales annoncées par message Arobas-CSQ ou par courrier;
- sessions locales sur demande des fédérations et des syndicats affiliés;
- sessions « sur mesure » selon les besoins manifestés par les organismes demandeurs.

Ces différentes sessions peuvent s'adresser :

- aux applicatrices et applicateurs;
- aux responsables du dossier SST;
- aux membres.

Les thèmes abordés touchent différents aspects du dossier SST tels que :

- la connaissance des lois en SST;
- les mécanismes de contestation des décisions;
- la mise sur pied et le fonctionnement d'un comité SST;

- l'épuisement professionnel;
- la qualité de l'air;
- le travail répétitif;
- les techniques d'enquête et d'inspection;
- la conciliation;
- etc.

